



1005338701

DATE DEPOT : 2010-06-23  
NUMERO DE DEPOT : 53387  
N° GESTION : 2007B01541  
N° SIREN : 493455042  
DENOMINATION : BPCE  
ADRESSE : 50 av Pierre Mendès France 75013 Paris  
DATE D'ACTE : 2010/05/28  
TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
NATURE D'ACTE :

07BIFU1

**B P C E**  
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 486 407 115 euros  
RCS PARIS n°493 455 042  
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – Paris 13<sup>ème</sup>

G.T.C. de Paris  
M R  
23 JUN 2010  
N° DE DEPOT 387

**EXTRAIT DU  
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
DU 28 MAI 2010**

EC  
66

L'an 2010, le 28 mai à 12 heures, les actionnaires de B P C E, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 486 407 115 euros ayant son siège social au 50, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 493 455 042, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au 50, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS, sur l'ordre du jour suivant :

**I. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire**

- Rapport du directoire sur la gestion de la société et sur la gestion du groupe BPCE et sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009,
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du directoire sur la gestion de la société et du groupe et sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009,
- Rapport du président du Conseil de Surveillance sur l'organisation du conseil et sur les procédures de contrôle interne,
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne,
- Approbation des comptes individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2009,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009 du Groupe BPCE SA,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009 du Groupe BPCE,
- Affectation des résultats,
- Solde du poste « prime d'émission pour perte de rétroactivité » par inscription au poste « prime d'émission »,
- Approbation des conventions visées par les articles L 225-86 et suivants du code de commerce,
- Ratification de nomination d'un membre du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs en vue des formalités.

## II. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire

- *Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale,*

- *Précisions sur l'objet social,*

- *Pouvoirs en vue des formalités.*

(.....)

Au regard du nombre des actionnaires présents et représentés, le quorum du cinquième pour la partie ordinaire et le quorum du quart pour la partie extraordinaire sont atteints, l'assemblée générale mixte peut valablement délibérer.

(.....)

Le Président déclare que les actionnaires et les diverses autres personnes auxquelles la loi reconnaît le même droit, ont pu exercer leur droit d'information dans les délais et conditions fixés par la loi.

Le Comité d'entreprise a reçu en temps opportun communication des documents et renseignements soumis à l'assemblée conformément aux prescriptions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

L'assemblée donne acte de ces déclarations.

Le Président propose ensuite de passer à l'examen de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte.

(.....)

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

(.....)

## II – Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

### Treizième résolution : Précision sur l'objet social

L'assemblée Générale extraordinaire décide d'insérer à l'article 2 des statuts la précision suivante :

#### « ARTICLE 2 : OBJET

(...)

La Société a pour objet :

(...)

3°- d'être un intermédiaire en assurance, notamment courtier en assurance, conformément à la réglementation en vigueur ;

(...) »

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.*

**Quatorzième résolution : Pouvoirs pour formalités**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités légales.

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.*

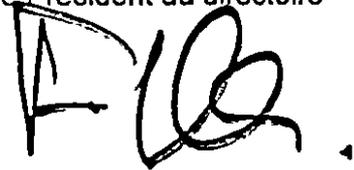
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme,

Le 16 juin 2010

Le Président du directoire



François PÉROL